



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 39503

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de Mme la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire sur les intentions du Gouvernement quant à l'accueil des enfants surdoués au sein de structures spécialisées et adaptées.

Texte de la réponse

Dans le premier degré, il n'est pas envisagé de créer, à l'intention des enfants dits précoces ou surdoués, des classes et établissements particuliers ; en revanche, l'organisation de l'école en cycles pédagogiques pluriannuels peut apporter une réponse adaptée aux besoins de ces enfants et à la diversité de leurs aptitudes. Elle permet de trouver un rythme de scolarité qui convient à leur développement : certains élèves peuvent accomplir le cycle des apprentissages fondamentaux ou celui des approfondissements en deux ans alors que la très grande majorité des enfants l'accomplit en trois ans. L'école a pour mission de favoriser la réussite de tous les élèves par un enseignement adapté à leurs besoins. Des modes d'organisation pédagogique peuvent favoriser les apprentissages et le développement de chaque élève en prenant toutes les garanties nécessaires pour qu'il bénéficie d'un enseignement de haut niveau d'exigence.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39503

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 1999, page 7371

Réponse publiée le : 21 février 2000, page 1178